

La coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), un traitement sylvicole de régénération

Un peuplement de résineux avant la CPRS

Pourquoi une CPRS?

J'ai sur mon lot un peuplement naturel mature ou une plantation arrivée à maturité. Après la récolte, je souhaite renouveler ce peuplement en essences désirées car je veux récolter des bois de valeur commerciale. Pratiquer la CPRS permettra l'établissement et le développement de la régénération, qui est nécessaire à l'obtention de la production que je vise.

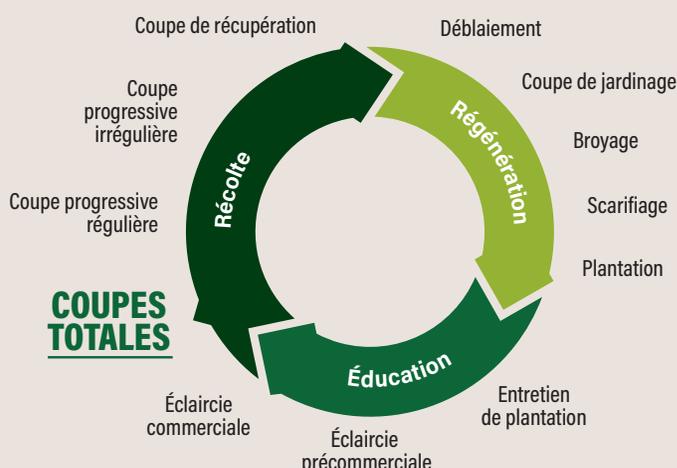


Credit photo: Beehedor

Quand réalise-t-on une CPRS?

Dans le scénario sylvicole, on pratique une CPRS lorsqu'il est temps de :

- › Favoriser le développement de la régénération préétablie (de semis)
- › Favoriser l'établissement de la régénération
- › Renouveler un peuplement mature



Qui fait quoi?

Je réalise les travaux de mon plan d'aménagement à mon rythme. Ce document est signé par un ingénieur forestier.

- › Je m'assure de respecter la réglementation en vigueur et de posséder les permis nécessaires avant d'engager des sommes d'argent.
- › Un professionnel en foresterie peut m'aider à mettre mon lot en valeur en m'assistant dans les étapes de la CPRS, qui comprennent l'inventaire, la prescription sylvicole, la récolte, le transport du bois, etc.
- › Je peux effectuer une partie des travaux ou les confier en entier à mon conseiller forestier.

De quoi s'agit-il?

But de la CPRS : Libérer la régénération naturelle préétablie sous le couvert forestier par la récolte de tous les arbres matures. Lorsque la régénération naturelle préétablie est insuffisante, un reboisement peut être nécessaire. La CPRS vise donc l'établissement et le développement d'une nouvelle cohorte d'arbres.

Résultats attendus : Tous les arbres marchands d'essences commerciales sont récoltés. La régénération préétablie et le sol ont été protégés. Selon les patrons de récolte, il est possible de laisser sur place des îlots d'arbres pour la biodiversité, par exemple.



Comment procède-t-on?

La CPRS est la plus utilisée des coupes de régénération depuis 1994. Elle nécessite une seule intervention. Comme les autres coupes de régénération, elle se démarque par sa facilité d'exécution et sa mécanisation. Il est possible de procéder à l'identification et au rubanage d'îlots à préserver.

Lors d'une CPRS, le professionnel en foresterie doit préserver la régénération naturelle préétablie et protéger le sol. Pour y parvenir, les opérateurs de machinerie doivent accorder une attention particulière à la régénération d'essences désirées.



L'évolution d'un peuplement après une CPRS

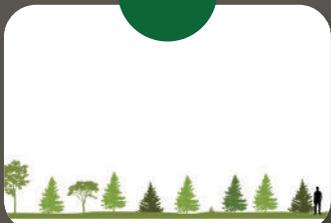
Avant



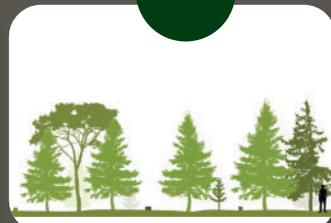
Après



An 15



An 40



Aide-mémoire des impacts possibles de la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), de la famille des coupes totales (CT)

Un peuplement de résineux après la CPRS.

Photo : Gracieuseté du Groupement forestier coopératif Fale-des-Chaleurs

Impacts sur l'actif forestier

La santé du peuplement

Qualité
#1

- › Permet de libérer le développement de la régénération préétablie dans une forêt mature, voire surannée.
- › Lorsque les arbres sont ébranchés sur le parterre de coupe, le traitement améliore la fertilité du sol pour une période d'environ 10 ans, car la dégradation des débris laissés sur le parterre retourne des éléments nutritifs au sol.
- › Permet d'augmenter la présence de lumière et la température du sol, ce qui améliore la fertilité et les conditions de croissance des semis.
- › En l'absence de régénération préétablie, la CPRS peut être suivie d'une préparation de terrain adéquate qui améliorera les conditions d'établissement et de développement de la régénération.

La faune et son habitat

La CPRS a un impact sur la diversité des espèces végétales et fauniques. Après une CPRS, des espèces végétales, en particulier les espèces intolérantes à l'ombre, peuvent envahir le parterre de coupe et faire concurrence à la régénération d'essences désirées. Du côté de la faune, la CPRS réduit l'habitat des espèces associées aux forêts matures. Le caribou forestier et la martre d'Amérique, par exemple, quittent le site. Les débris forestiers et l'apparition d'espèces herbacées après la CPRS procurent toutefois un abri et une nourriture abondante pour certaines espèces fauniques; ce sont des conditions propices pour de nombreux oiseaux et petits mammifères associés aux milieux ouverts, par exemple la gélinotte huppée ou la souris sylvestre.

Cet impact est temporaire : cette nouvelle faune sera éventuellement remplacée par des espèces qui préfèrent les jeunes forêts denses.

La disponibilité des PFNL

Le retrait du couvert forestier crée les conditions pour l'apparition d'espèces herbacées absentes auparavant, comme les mûres, les framboises et les bleuets. Des plantes d'intérêt peuvent donc devenir disponibles, mais cet impact est temporaire, le temps que le couvert forestier se reforme.

Impacts sur le producteur forestier

Les aspects financiers

Ce traitement offre un rapport bénéfices/coûts plus élevé en comparaison aux autres traitements sylvicoles. Il mène à la mise en marché des bois récoltés, ce qui procure un certain revenu au propriétaire.

Coûts : Son coût inclut la réalisation du traitement, le transport des travailleurs et équipements, les devis et demandes de permis municipaux, les coûts variables des équipements (incluant le carburant) et fournitures, de même que les coûts fixes d'opération.

Si le peuplement bénéficie d'une régénération préétablie suffisante, il n'y a pas de coûts de reboisement.

Financement des travaux : Une partie des coûts sont admissibles au PAMVFP et au remboursement des taxes foncières (une mesure fiscale).

L'accessibilité à la forêt

Après la CPRS, la présence de gros débris forestiers sur le parterre de coupe peut entraver temporairement les déplacements. Notons qu'il existe des mesures de mitigation pour éviter que ces débris ne limitent l'accès au lot à court terme, comme le traçage de nouveaux sentiers. Puis, après quatre ou cinq ans, ces débris sont déjà moins encombrants, car ils se décomposent. Environ 7 ans après le traitement, on voit une amélioration de l'accessibilité au lot.

Le paysage forestier

Le paysage forestier sera affecté par un traitement comme la CPRS. Pour diminuer l'impact visuel d'une CPRS, il est aussi possible d'étaler les récoltes dans le temps en priorisant les secteurs les plus matures, ce qui augmente la diversité des milieux forestiers.

À retenir

Soulignons que les traitements de la famille des coupes totales sont utilisés avec parcimonie en forêt privée au Québec. Il importe de différencier CPRS et déboisement : ce traitement sylvicole est appliqué dans un secteur qui demeure forestier, avec ses caractéristiques forestières.



Référence : Guide sylvicole du Québec

Avec le soutien financier de

Ressources naturelles
et Forêts

Québec

GROUPEMENTS
FORESTIERS
QUÉBEC